

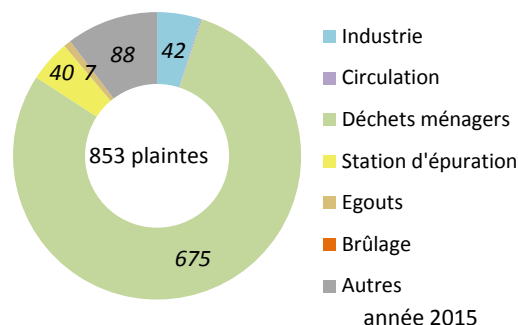
Nombre de plaintes odeurs enregistrées en 2015 sur le Var

En 2015, la Surveillance Régionale des Odeurs (SRO) a enregistré près de 2700 plaintes sur la région dont 32 % sur le département varois. Le nombre de plaintes sur le Var est majoritairement dû à une situation locale spécifique.

► Situation des gênes olfactives en 2015 sur le Var

Sur ce département, les plaintes ont été relevées sur 27 communes. La majorité des plaintes provient des communes du Cannet-des-Maures (657 plaintes) et du Luc (116 plaintes).

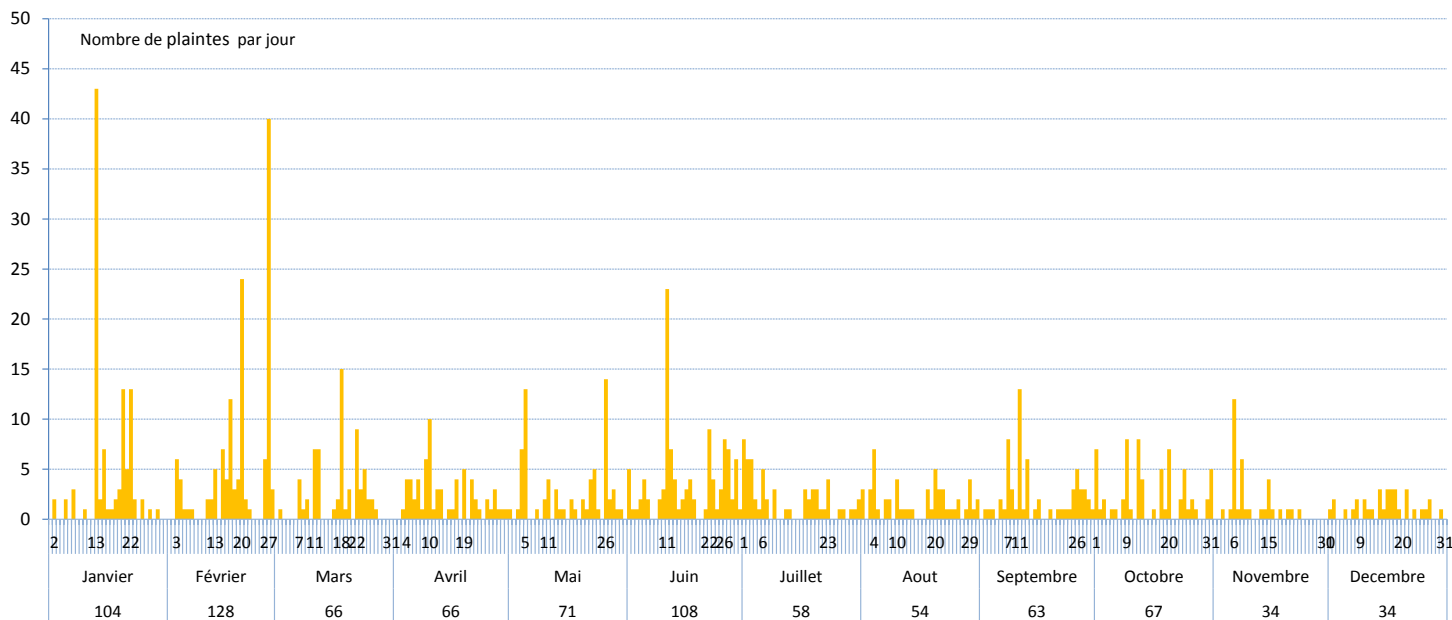
La principale origine des odeurs perçues est liée aux déchets ménagers, identifiée par les plaignants comme provenant de la décharge de Balançon.



Origine des odeurs perçues par les plaignants en 2015 sur le Var

En 2015 sur le Var, 252 jours ont enregistré au moins une plainte et 102 jours au moins 3 plaintes au cours de la même journée. Le mois de décembre a relevé 34 plaintes (au 15 janvier 2016, 8 plaintes papiers ajoutés).

Les épisodes de gêne les plus importants ont été relevés les 13 janvier et 27 février avec plus de 40 plaintes, suivi des 11 juin et 20 février avec 23 et 24 plaintes.



Evolution des plaintes sur le Var en 2015

► Gestion des plaintes et rapport de plaintes

A partir de 3 plaintes odeurs enregistrées par la SRO dans une même zone au cours d'une journée, un rapport de plaintes est édité et envoyé à l'inspecteur de la DREAL (en charge du suivi des installations industrielles), à l'exploitant potentiellement responsable de cette épisode et/ou à la mairie.

Nombre de rapports de plaintes édité sur les communes du Cannet-des-Maures et du Luc :

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nombre de rapport de plaintes	6	7	6	7	7	7	7	4	4	7	3	0

Suite à l'envoi des rapports au mois d'octobre, l'exploitant du site PIZZORNO Environnement nous a fait part des dernières causes de ces nuisances (voir ci-dessous).

PIZZORNO Environnement :

« Nous souhaitons vous signaler des travaux de forage de puits de captage de biogaz sur l'ISDND du Cannet des Maures. Ces travaux ont débuté lundi 26 octobre 2015 et doivent se terminer autour du 11 novembre. Toutes les précautions ont été prises dans ce cadre pour maîtriser les possibles diffusions de biogaz. Nous prions les personnes qui pourraient percevoir des gênes olfactives de bien vouloir nous en excuser. Nous faisons le maximum pour écourter cette période de travaux. »

► Outils d'Air PACA dans le cadre de la Surveillance Régionale des Odeurs :

Les résultats des rapports de plaintes sont consultables sur le site www.sro-paca.org, rubrique « suivi des plaintes ».

Chacun peut [déposer une plainte](#) ou [devenir un nez bénévole](#).

Air PACA publie une [lettre trimestrielle des odeurs sur la région](#) et met en place des « jurys de nez » sur la région (Martigues, Entraigues...). L'observation de ces bénévoles, par des procédures simples, a pour objectif de faire baisser la fréquence des pollutions malodorantes.



Depuis le 1^{er} juin 2015, une **nouvelle application smartphone développée par Air PACA** permet de déclarer les mauvaises odeurs :

Signalement Air versions :

- Iphone ([lien](#))
- Android ([lien](#)).

Surveillance Régionale des Odeurs

Localisez-vous sur la carte
GPS ou positionnement direct

Enregistrez votre observation
- origine et nature de l'odeur
- niveau de gêne
Possibilité d'ajouter une image

Consultez les observations à proximité

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR
surveillance de la qualité de l'air PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Pour en savoir plus, demandez à recevoir la lettre des odeurs par email : contact.air@airpaca.org

et consultez-les sur le site d'Air PACA : www.airpaca.org/bulletins_periodiques.php

► Signalez une gêne olfactive
04 42 02 45 75
www.sro-paca.org



Photo: recvif

